

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi cinq août deux mille vingt-quatre à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
 M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
 M. Sylvain Bourque, conseiller
 M. Joshua Burns, conseiller
 Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Est absent : M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente : Mme Céline Leblanc-Méthot greffière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juillet 2024;
5. Comptes/finances pour approbation;
6. Correspondance;
7. Étude de caractérisation des milieux visés – confirmation de mandat;
8. Boîte postale communautaire de la route Arsenault – Autorisation de déplacement;
9. Réfection du rang 2 Est – Autorisation de payer la demande de paiement No.2;
10. Surpresseur rue des Érables – Autorisation de payer la demande de paiement No.2;
11. Demande d'un permis de construction dans le secteur régi par le règlement sur les PIIA (lot 6 609 255);
12. Autre(s) sujet(s) :
 - 12.1 Mandat gestion OMH – demande SHQ;
13. Suivi des dossiers des élus.
14. Période de questions.
15. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 024-08-206

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Maude Brinck Poirier propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 12, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-08-207

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Il est proposé par Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-08-208

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 JUILLET 2024

Il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juillet 2024 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-08-209

5. COMPTES/FINANCES POUR APPROBATION

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de juillet 2024 soient acceptés pour un montant global de 287 247.23 \$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté

6. CORRESPONDANCE

6.1 MAMH – Acceptation du rapport d'ingénierie préliminaire;

6.2 Confirmation TECQ 2024-2028;

RÉSOLUTION 024-08-210

7. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX VISÉS – CONFIRMATION DE MANDAT

CONSIDÉRANT le projet d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude de caractérisation des milieux visés;

CONSIDÉRANT QUE Activa Environnement ait déposé la soumission conforme au prix le plus bas soit 11 994\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour l'étude de caractérisation des milieux visés à Activa Environnement pour la somme de 11 994\$ excluant les taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour signer tous les documents en lien avec ce contrat.

QUE cet investissement soit financé par le projet d'assainissement des eaux.

Adopté

RÉSOLUTION 024-08-211

8. BOÎTE POSTALE COMMUNAUTAIRE DE LA ROUTE ARSENAULT – AUTORISATION DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour que Poste Canada déplace la boîte postale communautaire ailleurs que dans son entrée charretière;

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada a analysé la demande et que la Société d'État recommande de la placer légèrement au sud dans l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des frais liés au déplacement, à l'installation et à l'aménagement sont à la charge de Poste Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal adjoint et le directeur général ont analysé le site proposé et qu'ils n'y voient pas d'inconvénient;

À CES MOTIFS, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déplacement de la boîte postale communautaire tel que proposé par Poste Canada.

Adopté

RÉSOLUTION 024-08-212

9. RÉFECTION DU RANG 2 EST – AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NO.2

CONSIDÉRANT la résolution 024-05-140 confirmant le mandat au plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de réfection du rang 2 Est;

CONSIDÉRANT la demande de paiement No.2 déposée par l'entrepreneur et la recommandation de paiement de Tetratex QI pour la somme de 64 679.08\$ excluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la demande de paiement no.2 pour la somme de 64 679.08\$ excluant les taxes applicables pour les travaux de réfection du rang 2 Est.

QUE cet investissement soit financé par le projet de réfection du rang 2 Est.

Adopté

RÉSOLUTION 024-08-213

10. SURPRESSEUR RUE DES ÉRABLES – AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NO.2

CONSIDÉRANT la résolution 024-01-021 confirmant le mandat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation du surpresseur sur la route des Érables;

CONSIDÉRANT la demande de paiement No.2 déposée par l'entrepreneur et la recommandation de paiement de Tetratex QI pour la somme de 107 913.68\$ excluant les taxes applicables;

À CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la demande de paiement No.2 pour la somme de 107 913.68\$ excluant les taxes applicables pour les travaux d'implantation d'un surpresseur sur la route des Érables.

QUE cet investissement soit financé par le projet d'implantation d'un surpresseur sur la route des Érables.

Adopté

RÉSOLUTION 024-08-214

11. DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR RÉGI PAR LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA (LOT 6 609 255)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire construire une résidence bifamiliale isolée et cet immeuble se trouve dans le secteur régi par le règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la construction devra respecter les marges de recul prescrites par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande aux membres du Conseil municipal d'accepter cette demande de permis de construction située sur le lot 6 609 255 du cadastre du Québec, telle que présentée au plan.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser d'accepter la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU) et d'autoriser cette demande de permis de construction situé sur le lot 6 609 255 du cadastre du Québec, telle que présentée au plan.

Adopté.

12. AUTRE(S) SUJET(S) :

RÉSOLUTION 024-08-215

12.1 MANDAT GESTION OMH – DEMANDE SHQ

CONSIDÉRANT QUE l'OH BDC a confirmé la fin du mandat de gestion pour décembre 2024;

CONSIDÉRANT la proposition de l'OH BDC d'intégrer le projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Caplan ne voit pas d'avantages dans cette proposition et demande à la SHQ de pouvoir poursuivre son mandat indépendamment;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ doit autoriser la demande pour que le budget associé soit maintenu;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de St-Alphonse a pouvoir procéder de cette façon;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'acceptation de la SHQ que la municipalité de Caplan veut aussi évaluer la possibilité de se joindre à la municipalité de St-Alphonse pour poursuivre son mandat de façon commune;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Caplan appuie l'OMH de Caplan dans la démarche auprès de la SHQ afin de pouvoir poursuivre la gestion de l'OMH de Caplan.

Adopté.

13. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de leurs dossiers.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 024-08-216

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages la séance est levée.

Il est 20 h 29.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

Céline Leblanc-Méthot
Greffière adjointe

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.